



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 131475

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le statut des agences locales de l'énergie et du climat. Ces agences locales interviennent dans le cadre de politiques et assurent des missions dites d'intérêt général dans la mesure où elles ont pour objectif l'information, la sensibilisation et le conseil auprès des particuliers et des collectivités, service qui ne donne lieu à aucune rétribution de la part du bénéficiaire. Or ce caractère d'intérêt général et donc la nature même de leur intervention sembleraient aujourd'hui remis en cause par les services de son ministère. La Commission européenne soutient depuis 1994 la structuration de telles agences et la fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FLAME) qui rassemble les 30 agences françaises sonnent l'alarme et s'inquiètent de l'assujettissement de leurs activités aux impôts commerciaux. Il lui demande en conséquence de bien vouloir reconnaître le caractère d'intérêt général que revêt l'activité de ces agences afin de les soustraire à cet assujettissement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131475

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2648

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)